



COMMISSION TECHNIQUE CONSEIL COMMUNAL DE PERROY

Perroy, le 11 juin 2026

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE SUR LE PREAVIS 06/2026

« DEMANDE DE CREDIT DE CHF 30'000 POUR LA REFECTION DE L'EXUTOIRE EC ET ENROCHEMENT DE L'EAU NOIRE – DP 111 »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La Commission technique composée de messieurs Martin, Jenni, Pasche, Perdrizat et Strevens s'est réunie afin d'examiner le préavis 06/2026 sur la demande de crédit de réfection de l'exutoire EC et enrochement de l'eau noire. Les membres de la Commission ont pris connaissance de l'érosion et des dégâts sur site. Ils ont été accompagnés par M. Jörg Dreier, responsable du dossier au sein de la municipalité de Perroy. Il nous a apporté toutes les informations nécessaires à la compréhension du préavis, a répondu à toutes nos questions avec compétence et nous le remercions.

Les membres de la Commission technique constatent la nécessité et l'urgence des travaux de réfection. Les travaux permettront de stabiliser la berge et d'éviter de nouveaux dégâts. L'utilité et la nécessité des travaux sont soutenus par les membres de la Commission technique.

La direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) est le maître d'ouvrage. Elle dispose d'une autorisation d'effectuer les travaux de la direction générale de l'environnement (DGE). Ces derniers doivent être réalisés avant octobre 2026.

Le financement des travaux est réparti entre le canton de Vaud et la commune de Perroy. Une clé de répartition, basée sur les bassins versants, a été établie par le bureau Mosini et Cavieziel. Les membres de la Commission technique constatent que la clé de répartition des frais est en faveur de la commune de Perroy.

Au vu de ce qui précède, la Commission technique, vous propose à l'unanimité d'accepter la demande de crédit du préavis 06/2026 tel que présenté.

Claude Jenni

Laurent Martin

Stéphane Pasche

Jean-Pierre Perdrizat

Fabrice Strevens